

**ATARI**  
Société anonyme  
Capital social : 5.592.633,74 €  
Siège social : 54-56 avenue Hoche 75008 Paris  
341 699 106 RCS Paris  
(la « Société »)

**DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS**

Ce modèle peut être imprimé ou recopié sur papier libre, il doit être adressé à :

**Uptevia – Service Assemblées Générales – Coeur Défense, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle  
- 92931 Paris la Défense Cedex**

Je soussigné(e)

Prénoms :

Noms :

Adresse

Demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Mixte en première convocation, du 27 mai 2026 tels qu'ils ont été visés par l'article R. 225-88 du Code de commerce.

Fait à,

le,

**Signature**

**NOTA** : Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de la société ATARI, et sur le site internet de la Société : [www.atari-investisseurs.fr](http://www.atari-investisseurs.fr).

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par demande unique, obtenir l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures. La demande est à adresser à Uptevia– Service

Assemblées Générales, Coeur Défense, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 Paris la Défense Cedex.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article R. 225-88 du Code de commerce<sup>1</sup>, il ne sera pas donné suite aux demandes d'envoi de documents ou de renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce qui pourraient être adressées à la Société lorsque ces documents ou renseignements sont en ligne sur le site internet de la Société : [www.atari-investisseurs.fr](http://www.atari-investisseurs.fr).

---

<sup>1</sup> Tel que modifié par le de décret n° 2026-94 du 13 février 2026 relatif à la modernisation des modalités de communication avec leurs actionnaires de certaines sociétés commerciales, publié au Journal Officiel du 15 février 2026.